Lisez ces annonces, profitez-en, et faites des annonces pour augmenter vos affaires

AVIS SPECIAUX

LE DR. M. DAVID HASPEL
a changé son bureau, du No. 414 Bâtisse Medical, au No. 1214, Bâtisse Maison Blanche.
Le service est limité aux maladies des yeux, du nez et de la gorge.
Heures de consultation: 9 à 12, 1:30 à 5 p. m., et par convention, les dimanches de 9:30 à 11 a. m.
Téléphone, Main 3095.
15 avril—1 sem

Nouvelle-Orléans, 8 avril 1914.
Avis est par le présent donné que j'introduiras à la prochaine session de la Législature de l'état de la Louisiane un acte pour régulariser les annonces judiciaires à la Nouvelle-Orléans, Lne.
A. GUILBAULT,
Représentant du Troisième District à la Législature. 9 avril—30f

AU PUBLIC.
Aucun personne n'est autorisée à se servir de mon nom en ce qui concerne mon métier d'opticien. Je suis encore dans les affaires et mon magasin est situé aux numéros 512, 513 et 514 Bâtisse Macheca, avec A. Russo.
D. C. GODFREY.
avril 2—1m

CAMPHO-MENTHO
Pour le croup, le rhume de cerveau, les maux de gorge et les inflammations. Rien de meilleur pour les contusions.
jan13—tf

PRETS D'ARGENT.

Emprunts à 5 pour cent
PEUVENT.. ETRE.. OBTENUS.. POUR ACHETER, CONSTRUIRE OU AMELIORER LES PROPRIETES; VOUS FAITES LES PAIEMENTS COMME VOUS PAYEZ LE LOYER; ECRIVEZ NOUS POUR LES CONDITIONS... E. GRANT, 220 BATISSE MACHECA, NLLE ORLEANS, LNE...
fév 18-1 an

ON DEMANDE A ACHETER.

ON VEUT de vieux livres, comprenant des livres de loi, et des premiers temps de l'histoire américaine, etc. On paie comptant pour d'entières bibliothèques, ou pour des petits lots. Nous irons vous voir. Répondez promptement. Adressez "Library", bureau de l'Abeille.
19 avril—2 sem

NOUS payons les plus hauts prix comptant pour vos bijoux anciens en or et en argent. Venez nous voir avant de les vendre EAGLE LOAN OFFICE AND JEWELRY STORE, J. Itzkovitch, propriétaire, 938 rue du Canal. 17jan—tf

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Richard Maxwell.
COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — No. 104,092 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Veuve Patrick Carr, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
avril 16 20 25

Succession de Germain Le Roy, Jr.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,052 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pourquoi le compte final présenté par George A. Le Roy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
E. HOWARD McCALEB, Avocat.
avril 16 20 26

Succession vacante de Charles Perreau de Fonterman.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 82,533 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le dit compte présenté par F. J. Flanagan, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
E. T. FLORENCE, Avocat.
avril 16 20 25

Papiers peints et peintures

Spécialité d'articles de quincaillerie, matériaux de construction, articles de ménage, les marchandises sont délivrées en ville. Les ordres de la campagne sont sollicités. Royal Wall Paper and Paint Co., 430 rue Royale. Tél Main 2682.
17 mars mar-mer-dim-1 an

AVIS PERSONNEL

SOUFFREZ-VOUS DE RHEUMATISMES?
Il serait avantageux pour vous de le laisser savoir à M. J. Ross, au numéro 728, Bâtisse Audubon. Phone, Main 3405.
18 av—1m

DEMANDES

A VENDRE

A VENDRE—Un très bel ameublement de chambre en bois d'ebène. S'adresser 820 Esplanade 28jan1

DEMANDES D'EMPLOI

Un homme, ayant bonnes références, actuellement occupé le matin, désire travail l'après-midi comme garçon de bureau, ou travail de maison. S'adresser Nelson,, Bureau de l'Abeille, 323 Rue Chartres.

PERSONNEL

Réparations de meubles, tout travail garanti. Chas. Cresson, 623 Royale. Ph. Hem. 333
5 avril—1 an—mar-jeu-dim

ARGENT A PRETER.

DESIREZ-VOUS cesser de payer un loyer et voulez-vous posséder votre demeure? Je puis vous aider en cela dans toutes les parties de la Louisiane, et sur le plan de paiments partiels. Nous demandons des agents. Knuth & Co., 509 Bâtisse Audubon, Nouvelle-Orléans.
19 avril

DEMANDEZ UN TAXI !
COOKE
Phone Main 39 ou 49

CHAMBRES GARNIES

A LOUER—De belles chambres garnies, 826 rue St. Louis.

ANNONCE JUDICIAIRE.

AVIS AUX CREANCIERS

Andrew M. Edwards vs. Crystal Lumber Co.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,406 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par la Canal Bank & Trust Co., receveurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DART, KERNAN & DART, Avocats.
avril 14 18 23

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. — Vice-Président.
EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.

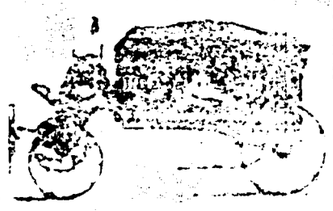

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs
1108-1112 RUE NORD REMPARTS
PHONE HEMLOCK 408

Résultat d'une direction unique

L'Unité de doctrine dans l'Armée.

Lorsque, au mois de juin, 1911, M. Messimy entra au ministère de la guerre, une sorte d'anarchie régnait dans les hautes sphères de l'armée.

Aucune direction intellectuelle ne s'imposait et les plus grands organes, travaillant chacun de son côté pour son compte propre, s'ignoraient toujours, se combattaient souvent.

"Le conseil supérieur de la guerre," c'est-à-dire le futur commandement du temps de guerre, réclamait en vain une action, cependant bien légitime, dans la préparation des opérations militaires qu'il était appelé à diriger: il demandait en outre les moyens de se préparer utilement lui-même à sa lourde tâche, en disposant, près de lui, à l'état permanent, des auxiliaires qui, le cas échéant, devaient le seconder.

"L'état-major de l'armée" avait quelque peine à oublier l'époque où, dans une organisation antérieure et plus primitive encore, il se trouvait l'unique tête de l'armée, en vertu d'habitudes acquises, il tendait, instinctivement à se substituer au commandement, à lui imposer ses volontés — alors qu'au contraire il incombe à tout état-major de recevoir les décisions du commandement et de les mettre en œuvre.

"L'Ecole supérieure de guerre", justement fière devoir été le centre d'où s'étaient dégagées les idées et où s'étaient formés les hommes, ne se rendait pas un compte tout à fait exact des résultat déjà obtenus grâce à elle, et prétendait à une indépendance de doctrine qui ne répondait plus aux nécessités de l'heure présente.

"Les règlements," manifestement surannés, avaient perdu toutet autorité morale: dans le désarroi qui en résultait, les théories les plus opposées se faisaient résolument contradictoires, la majorité des officiers se décourageaient.

"Au centre des hautes études militaires," qui venait de s'ouvrir, les dissentiments de doctrine s'étaient révélés si graves, si bruyants, que les échos en avaient retenti au dehors.

Il fallait d'urgence mettre un terme à ce désarroi militaire. Dans cette situation réellement critique, M. Messimy rendit à la France et à l'armée un service dont le souvenir ne disparaîtra jamais. Il sut coordonner l'action de tous ces organes, séparément ardents au travail et animés de la meilleure volonté, en les soumettant à une direction unique.

Il centralisa les pouvoirs dans la personne du chef d'état-major général, en ajoutant à ses attributions les fonctions dévolues jusque-là au vice-président du conseil supérieur de la guerre, commandant en chef du groupe principal de nos armées mobilisées, et à l'inspecteur général de l'Ecole supérieure de guerre.

Ainsi la convergence de tous les efforts était garantie par l'unité de direction et chacun rentrait dans ses droits comme dans ses devoirs:

"Au haut commandement à concevoir, à décider, à fixer la doctrine;

"A l'état-major de l'armée à appliquer;

"A l'Ecole supérieure de guerre et au centre des hautes études militaires à enseigner."

Depuis sa création, cette organisation n'a subi qu'une retouche tout à fait de détail que M. Millerand y a apportée en vue de mieux assurer encore l'unité dans la direction de tout l'ensemble.

Depuis bientôt trois ans, le système fonctionne: il a fait ses preuves.

Aux Allemands qui disaient jadis avec orgueil: "Quoi que vous fassiez, il y a une chose que vous n'aurez jamais, c'est notre grand état-major," nous pouvons répondre que maintenant nous avons un grand état-major.

Non seulement cette constatation s'affirme dans une collaboration constante et féconde des organes jadis rivaux et aujourd'hui associés, dans la coordination étroite de leurs travaux orientés vers un même but par une seule volonté; non seulement la préparation à la guerre des hauts états-majors est désormais acquise, mais l'unité de direction intellectuelle vient de se révéler à l'armée entière, en la tirant du chaos où elle se débattait en matière de doctrine.

Le service en campagne a paru, et complétant l'ensemble des règlements publiés récemment, il achève de fixer le corps même de notre doctrine militaire.

Pour mettre fin aux discussions, pour préciser les idées, il a suffi de distinguer les principes relatifs à la division et aux groupements inférieurs à la division, de ceux qui visaient les grandes unités, c'est-à-dire les formations supérieures à la division.

Ces principes ont été sanctionnés, d'une part, dans le décret du 2 décembre, 1913, portant règlement sur le service en campagne, d'autre part, dans le décret du 28 octobre, 1913 portant règlement sur la conduite des grandes unités.

En outre, un règlement, daté du 1er décembre 1913, pose les règles formelles qui doivent présider à l'instruction des cadres et de la troupe, c'est, à côté de la doctrine elle-même, la méthode d'instruction qui définit aussi les rôles et les responsabilités des divers échelons.

Dans le même temps, le service des états-majors en campagne, le service de l'arrière, en particulier les questions d'alimentation et de ravitaillement ont été mis au point et exactement définis.

Telle est l'œuvre immense qui a été accomplie, témoignant d'une impulsion unique, empreinte de fermeté et de simplicité; elle crée et affirme "cette doctrine réglementaire," qui était depuis si longtemps et si instamment réclamée. En outre, les moyens de commenter et de répandre cette doctrine sont constitués d'une manière efficace. L'Ecole de guerre et le centre des hautes études, sous l'autorité du chef d'état-major général, répondent à ce besoin: la première en formant des officiers d'état-major, le second, en perfectionnant les futurs chefs et sous-chefs des états-majors de corps d'armée et en diffusant dans les rangs de l'armée l'enseignement des hautes connaissances militaires.

Au fur et à mesure u'une organisation évolue et progresse, la division du travail s'y impose; et c'est ainsi que loin de déchoir, l'Ecole de guerre voit simplement sa fonction se préciser; elle va avoir la légitime satisfaction d'enseigner une doctrine maintenant fixée, et qui est bien la sienne, puisque dans les artisans de l'œuvre, elle compte ses fils les plus fidèles et ses disciples les plus reconnaissants.

Il apparaît donc comme indiscutable que la période de deux ans consécutive à la réforme opérée est de beaucoup la plus fructueuse qui ait été pour l'armée depuis 1870; c'est le meilleur des encouragements à persévérer dans la voie tracée.

Il a fallu, certes, que la réforme s'imposât en toute évidence pour qu'elle ait pu être réalisée en si peu de temps et d'une manière en somme si complète, alors qu'elle ne pouvait aller, au début surtout, sans rompre des habitudes prises, sans froisser des amours propres, sans léser des intérêts personnels.

Il est vrai qu'elle a été conduite, dans un esprit de suite absolu, par une volonté froide, tenace et persévérante entre toutes.

Quoi qu'il en soit, les résultats obtenus sont tels et si indéniables que l'organisation nouvelle est définitivement acquise. Comme toute chose, elle est encore perfectible, mais dans des détails seulement, et en vue d'appliquer plus strictement encore le principe fécond dont elle relève, le principe de l'unité de direction.

GENERAL LEON DURAND.

DANS L'AFFAIRE PONS

M. Paul Fourchy, avocat de Mme Marie Madeleine Pons, contre laquelle un procès en interdiction avait été institué par trois de ses filles, demande au tribunal civil de rayer le juge Henry L. Lazarus de la liste des avocats pour les administrateurs des intérêts Pons.

Les élections en Province.

Correspondance Spéciale de l'Abeille.

On s'accorde à reconnaître que c'est dans les régions très attachées à la République que les candidats républicains sont profondément divisés et se livrent les uns contre les autres aux luttes les plus ardentes. Par contre dans les régions nettement réactionnaires, l'accord se fait sans peine entre toutes les fractions du parti républicain contre le candidat conservateur.

Représentez-vous en Mieux

Débarrassez-vous de ce sentiment de tristesse, communément connu comme "the blues." Soyez joyeux, et aux premiers indices de délabrement à l'estomac, au foie ou aux intestins prenez

HOSTETTER'S STOMACH BITTERS

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Virginia Lloyd, veuve en premier mariage de Samuel Washington, et épouse en second mariage d'Henri Seiden.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,754 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Rickert, Jr., executeur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
R. S. OUTLAW, JAMES E. ZUNTS, Avocats.
avril 14 18 23

Consulat de France
522 rue Bourbon

Les personnes dont les noms suivent sont priées de se présenter à la chancellerie:

MM. Brunet, Jean
MMme. Cartier.
M. Calando, Victor
Me Duffour, Félicie
Mme Duffour, Veuve
Me. Duffour, Alice
M. Fourguette.
M. Graff, Jean Gustave Abel
M. Jacker, Auguste
M. Loison, Thomas
M. Labourdette, Laurent
M. Lassalle, Jean Bernard
M. Medevielle, Jean Germain
M. Proal, Honoré
M. Rocca, Renani Dominique
M. Sainquentin, René
Le 27 Mars, 1914.

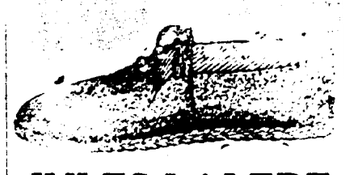

JULES LALERE,
IMPORTATEUR
d'Espadrilles Françaises
Confortables pour les cors et oignons. Excellentes pour la maison, le bureau et le gymnase. La chaussure la plus durable qui soit fabriquée.
611 Rue Bourbon,
Nouvelle-Orléans - - Louisiane

fermars—1an
CENDRES **CENDRES**
A vendre en n'importe quelle quantité. Spécialité de wagons complets
THOMAS M. JOHNSTON
1925 RUE ANNONCIATION
Téléphone Jackson 1445
Terrains mis à niveau. Tombereaux à louer

CHAMPAGNE
LOUIS ROEDERER,
REIMS

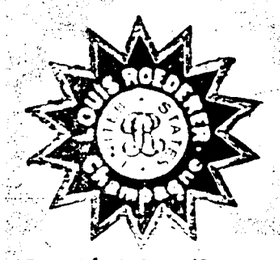

(Exigez l'Étoile Comme Garantie)
PAUL GELPI & FILS
AGENTS
227 Rue Decatur Nouvelle-Orléans

VAPEURS

LIGNE FRANÇAISE
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
LIGNE DIRECTE AU HAVRE, PARIS (FRANCE)
Départs de New York, tous les mercredis à 10 heures du matin.
*LA PROVENCE, 29 avril.
†FRANCE (neuf), 6 mai.
*LA LORRAINE, 13 mai.
*LA PROVENCE, 20 mai.
†FRANCE (neuf), 27 mai.
*LA LORRAINE, 3 juin.
Départs spéciaux de New-York du Samedi.
†ROCHAMBEAU, 25 avril.
*CHICAGO, 9 mai.
*NIAGARA, 16 mai.
*Vapeur à double hélice.
†Vapeur à quadruple hélice.
Agence générale, 19 rue State, N. Y.
Nouvelle-Orléans-Havana-Corunna-Havre
S. S. VIRGINIE, 23 AVRIL.
Passage de cabine.....$30.00
Passage d'entrepont $29.50
FRANK J. ORFILA,
Agent Général du Sud.
No. 802 rue Commune, Bâtisse Hennen.

PLUS D'APPETIT ??
Prenez alors un verre de
"DUBONNET"
Le grand tonique et apéritif français, supérieur au meilleur
COCKTAIL
Vendu dans tous les hôtels, restaurants et clubs de la Nouvelle-Orléans et aussi par tous les marchands de vin et les épiciers

Insistez sur l'original
"DUBONNET"
et évitez les contrefaçons
E. C. VILLERE CO
Distributeurs pour le Sud

JC—(1JAN 11

MAUBERRET ET RIGG
OPTICAL AND JEWELRY CO.,
141 rue Baronne
Le département de l'optique est entre les mains de M. S. Rigg, qui est un optométriste diplômé, ce qui lui permet d'examiner et de diagnostiquer toutes les erreurs de réfraction et de vendre des verres qui corrigent ces erreurs. Tous nos verres de première qualité et nos verres sont preparés à la main. Nous vendons que des verres de première qualité et nos prix commencent à $1.50 la paire. Nous affirmons que nous sommes capables de remplir toutes les commandes même les plus difficiles. Nous représentons également les plus grandes maisons de bijouterie des Etats Unis. Tout ce que nous vous demandons c'est de nous donner un ordre d'essai.
MAUBERRET ET RIGG
Optical and Jewelry Co., 141 rue Baronne, en face l'église des Jésuites
17 mars 6m

BUREAU DE PLACEMENT
SYLVAIN VIDALAT
214 EXCHANGE ALLEY
Chambres garnies de premier ordre. Prix moderés.
OUVERT TOUTE LA NUIT

lévy. Ainsi se terminait le désagréable entretien des deux hommes.

Mais Devairnes n'était pas d'humeur à prendre ainsi les choses.

Le bretteur qui était en lui venait de sentir le soufflet que le coquin diplomate aurait pu laisser passer sans protestation, dans l'intérêt de ses afafires. Il s'élança à la poursuite de Sermain que vingt pas séparaient déjà de lui et le rattrapa sur le trottoir de l'Opéra.

— C'est encore vous ? fit le jeune homme avec impatience.

— C'est encore moi, répliqua Gaston avec impudence. Mais tranquillisez-vous, je ne serai pas long. Je veux savoir de vous s'il ne vous agréerait pas de donner à notre conversation la suite logique qu'elle comporte.

Sermain vit tout de suite qu'il était en présence d'une provocation. Il ne laissa point son adversaire aller plus loin.

Sa main droite se tendit et, sans violence, se posa sur l'épaule de Gaston qui en sentit le poids .

— Monsieur Devairnes, dit-il paisiblement, je vois fort bien où vous en voulez venir. Eh bien! sachez tout de suite que je me sens assez fort pour braver tous les préjugés mondains en votre personne. Je ne vous ferai pas l'honneur de vous accorder une réparation par les armes pour une sotte querelle dans laquelle vous avez tous les torts. Et si je vous refuse cette satisfaction à l'heure présente, c'est beaucoup moins pour me dérober au ridicule d'une explication entre témoins sur ces matières que pour couvrir la réputation d'une femme à laquelle vous n'avez pas eu honte de chercher à porter atteinte.

Il acheva, avec un sourire d'écrasant dédain:

— Si, toutefois, il vous plaît de poursuivre cette afafire et d'y donner une suite, trouvez un prétexte d'un autre genre qui ne m'oblige pas à me retrancher sur le terrain d'une disqualification pour vous refuser votre demande.

Gaston Devairnes sentait une rage sourde gronder en lui. Maais il avait toujours sur son épaule cette main d'athlète qui pouvait le ployer comme un jonc et le jeter dans la boue de la chaussée, après lui avoir administré une de ces corrections auxquelles un homme est plus sensible qu'à une blessure d'épée ou de pistolet.

Il préféra donc renoncer à l'occasion que lui offraient les circonstances et s'éloigna en grommelant:

— Fort bien, monsieur. Je n'apprécierai pas les motifs de votre refus. Ce n'est que partie remise entre nous. Nous nous retrouverons.

Henry, de son côté, poursuivit sa marche d'une allure incertaine, ne sachant pas même vers quel but la diriger.

Il s'en alla, un peu à la dérive, du côté de la gare Saint-Lazare, gagna le boulevard Malesherbes, puis l'avenue de Villiers, cherchant dans ces quartiers superbes, mais moins animés, la solitude dont il avait besoin.

Car maintenant il souffrait d'une souffrance aiguë, déchirante, toutes les paroles mauvaises de Gaston Devairnes lui revenaient à la mémoire et lui labouraient le cœur.

Cet homme, en raillant Pauline, l'avait blessé lui-même au plus intime de son être.

Il avait eu raison, ce Devairnes, en disant que la jeune fille avait fait des avances, qu'elle s'était compromise pour lui. Avec une perfidie calculée, il avait porté une main profanatrice sur l'image restée sacrée aux yeux de Sermain. Henry ne voulait point l'aimer, mais il entendait la respecter. Elle était digne de cet hommage; elle méritait que, se refusant à lui accorder un autre sentiment, il l'honorât, du moins, de son estime.

Et voilà que les insinuations de ce drôle venaient mettre une tâche à la clarté du rayonnement dont cette image était entourée, qu'une parole de persiflage rappelait à Henry qu'il n'était point un ange, mais un homme, et que tout homme a ses faiblesses; voilà qu'une sorte de murmure grondait en lui, troublant la hautaine sérénité de son esprit en y jetant l'appel des sens et de la passion.

Il songeait maintenant à la beauté radieuse de Pauline, à la première impression que cette vue avait faite sur lui. Il se disait que Gaston Devairnes avait tous les motifs de le railler, de le traiter de "jobard," puisqu'il ne savait pas profiter de l'occasion offerte. Et bouleversé par le désir qui grandissait en lui, il marchait, la tête brûlante, se demandant par quel effort violent de son énergie il pourrait se soustraire à la tentation dont il avait horreur.

Fuirait-il ? Mettrait-il une distance plus grande entre lui et Pauline Dérilly ?

— Oui, conclut-il, oui. Il faut que je m'éloigne jusqu'au moment où je ne craindrai plus de succomber.

Il revint alors sur ses pas, extrêmement las: il regagna son hôtel, afin d'y régler sa note et de sauter dans le premier train qui l'emporterait loin de Paris. Il ne voulait pas différer ce départ d'une heure.

Et pourtant, ce fut à la gare Saint-Lazare qu'il se rendit, l'âme hésitante, la volonté en détresse. Comment, au bout du compte, se retrouva-t-il à Quimper, n'ayant plus qu'une étape de moins d'une heure à fournir pour se transporter à Pont-l'Abbé ? il ne put le savoir. Il lui parut qu'il avait été le jouet d'un songe étrange, la dupe d'une hallucination.

Or, tandis que, très perplexe, il sortait de la gare et remontait la longue rue qui mène des faubourgs à la ville, une double silhouette, aperçue à distance, le fit tressaillir. Vêtue de noir, encore couverte de son long voile de crêpe, Pauline Dérilly, accompagnée de la vieille Angèle, s'avançait en sens contraire, sans doute dans l'intention de rentrer à Pont-l'Abbé.

A moins de faire preuve de la pire éducation, Henry ne pouvait se dérober à l'obligation de saluer la jeune fille.

Il ne l'essaya point. Il l'aborda, le chapeau à la main, et demanda de ses nouvelles.

— Mais je vais fort bien, Dieu merci! répondit-elle gaiement. C'est à vous que cette question devrait être adressée. Vous êtes donc de retour plus tôt que vous ne l'aviez prévu?

Il expliqua qu'il n'était allé à Paris; que, d'ailleurs, au bout de trois jours, la nostalgie l'avait pris au sein même de la capitale, et qu'il avait eu hâte de revoir Tréguennec et ses habitants.

Cela, il le dit d'un ton étrange, que Pauline ne lui connaissait point, avec un regard qu'elle ne lui avait jamais vu, hardi, presque irrespectueux. Elle se sentit rougir devant ce regard.

Lui, il la dévorait des yeux. Jamais il n'avait admiré autant qu'aujourd'hui sa beauté. C'était à croire qu'avant ce jour il ne l'avait jamais vue, tant il éprouvait d'émerveillement à la contempler.

— Et vous allez demeurer à Quimper? interrogea Pauline Dérilly.

Il y avait une sollicitation dans cette demande. Henry y céda. Elle l'invitait à rentrer avec elle à Tréguennec.

Alors, au lieu de continuer à descendre vers la ville, il remonta quelques pas en arrière vers la gare qu'il venait de quitter. Le train pour Pont-l'Abbé était sous pression. Henry et Pauline s'installèrent en face l'un de l'autre et se mirent à deviser allègrement de toutes choses. Et, comme Sermain arrivait de Paris, il dut répondre à d'innombrables interrogations, la jeune fille s'enquérant avec sollicitude de tout ce qui l'intéressait encore dans la capitale. Force fut au rBteon d'avouer qu'il avait négligé de rendre visite à Mme du Chaisne. Il est vrai qu'il garda le plus profond silences ur sa rencontre avec Devairnes.

IV

Les jours suivants, Sermain s'enferma dans un mutisme farouche, ne sortant que pour des motifs d'urgence, évitant avec soin tout ce qui pouvait le rapprocher de Saint-Drennal.

Pauline imita cette réserve. Les quelques instants de tête à tête qu'elle venait d'avoir avec son voisin de campagne avaient suffi pour lui montrer que la partie était plus sérieusement engagée qu'elle ne l'avait supposé d'abord. Maintenant, elle ne pouvait plus douter de l'impression produite sur le cœur d'Henry. Le jeune homme en était réduit à se défendre, et cette constatation charmait Pauline.

C'était à elle désormais d'accentuer son offensive pour triompher des résistances de son cher adversaire.

Mais cette escarmouche pouvait durer longtemps. Quel que fût le désir de Mlle Dérilly de conquérir de haute lutte le cœur troublé qui se dérobait à son appel, elle ne pouvait se départir de la prudence que la modestie impose à toutes les femmes. Il n'y a, dit le le proverbe pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Henry Sermain confirmait le proverbe par toute sa conduite.

Il ne voulait point entendre l'appel d'amour de la femme toute prête à se donner à lui.

A Continuer.